

Le **Premier Ministre** a présenté **jeudi 23 juillet** après la visite d'un centre de formation d'apprentis à Besançon où il a multiplié les échanges avec les jeunes, un **"plan jeunes" de 6,5 milliards d'euros sur deux ans** face à la crise provoquée par la crise sanitaire, avec en mesure phare une aide de 4 000 euros pour favoriser 450 000 embauches d'ici janvier.

Ce plan **"un jeune, une solution"** table aussi sur la signature de **230 000 contrats d'apprentissage et 100 000 contrats de professionnalisation**. Outre 100 000 places supplémentaires en service civique, il prévoit 300 000 "parcours d'insertion", dont 60 000 contrats aidés dans le secteur marchand, et 200 000 places supplémentaires en formation.

Ce plan est **destiné à faire face à l'arrivée de 700 à 800 000 jeunes sur le marché du travail** "dans une rentrée compliquée" selon Jean Castex.

Pour **aider les entreprises qui hésitent à recruter** en ce moment, le gouvernement va instaurer une **prime pour tout jeune de moins de 25 ans recruté entre août 2020 et janvier 2021 sur un contrat (CDD de 3 mois minimum ou CDI) payé jusqu'à deux SMIC**. Cette "compensation de cotisations" sera de **1 000 euros chaque trimestre pendant un an maximum, soit 4 000 euros**.

Le plan **reprend aussi les aides, déjà en vigueur depuis le 1er juillet, pour les embauches de jeunes en alternance d'ici fin février : 5 000 euros pour un apprenti ou un contrat de professionnalisation âgé de moins de 18 ans, 8 000 euros pour un majeur** (*pour plus d'info consulter le courriel adressé le 5 juin 2020*).

Il prévoit également **20 000 missions supplémentaires en service civique** dès cette année, d'une durée moyenne de 8 mois, et **80 000 l'année prochaine**.

Pour les **jeunes en échec dans l'enseignement supérieur, 100 000 formations qualifiantes ou préqualifiantes** seront proposées "dans les métiers d'avenir" – transition écologique, santé, numérique, secteurs prioritaires du plan de relance.

Par ailleurs, le plan marque aussi le **retour des "contrats aidés" dans le secteur marchand**, qui avaient été supprimés en 2017 par la nouvelle majorité (sauf en outre-mer), mais en les **ciblant sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi**.

Sont ainsi prévus **60 000 contrats initiative emploi (CIE) pour des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion**, dont une partie du salaire est financée par l'État.

Dans le secteur associatif ou public, les contrats aidés ("parcours emplois compétences", au nombre de 94 000 en 2019) seront augmentés de 60 000 en 2021.

Le plan prévoit aussi **150 000 entrées en Garantie jeunes en 2021** (contre 100 000 initialement programmées), un **dispositif d'insertion géré par les Missions locales pour les jeunes sans emploi ni formation**, avec un accompagnement renforcé pendant un an et une allocation mensuelle de 497 euros.

Source : CNAMS Note du 23 juillet 2020